

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 15288 Numéro SIREN : 840 474 399 Nom ou dénomination : AARUSH CASH & CARRY

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 91378

AARUSH CASH AND CARRY
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1000 €

Siège social : 166 Rue Saint Maur
75 011 PARIS

840 474 399 R.C.S. PARIS



Le Gérant
G. Jeyaruban

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt Trois,
Le vingt sept septembre,
A dix heures.

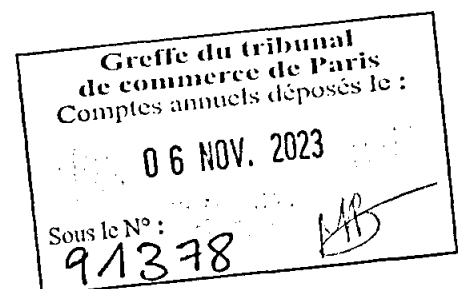
Les Associés de la Société AARUSH CASH AND CARRY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €, divisé en 100 parts de 20 € chacune, dont le siège social est établi 166, Rue Saint Maur – 75 011 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Gérant.

Etaient présents :

Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan détenant.....50 parts
Monsieur CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan détenant.....50 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan, représentant la société AARUSH CASH AND CARRY, en sa qualité de Gérant.

Il est constaté que les Associés présents détiennent ensemble la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles la majorité est requise.



Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Gérant,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire des Associés donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observés, et notamment, la mise à disposition des Associés pendant les douze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation ;
- ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par des Associés conformément à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2022, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, **un résultat déficitaire de 13 730 €**, est de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - Au poste « report à nouveau » | 13 730€ |
|---------------------------------|---------|

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés donne quitus entiers à la gérance pour l'exercice 2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

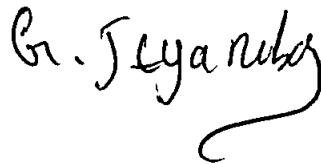
L'Assemblée des Associés confère tous pouvoirs :

Au Gérant avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan



Monsieur CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:													Adresse du siège social:															
AARUSH CASH&CARRY													166 Rue Saint Maur															
SIRET		8	4	0	4	7	4	3	9	9	0	0	0	1	0	75011 PARIS												
Adresse du principal établissement													Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

[illegible]

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

1. Identify the main components of the system. 2. Describe the flow of information and materials. 3. Identify the key stakeholders and their roles. 4. Describe the system's objectives and goals. 5. Identify the system's strengths and weaknesses. 6. Describe the system's future prospects.
--

[illegible]

B. ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	13 730
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2055-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire	Nom
---	-----

la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	NIF
---	-----

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom
--	-----

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: _____ Nom et adresse du conseil: _____

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:

[illegible][illegible]

Tél:	Tél:
------	------

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
----------	---------------------	---------------------------------	------------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 09/05/2023	Lieu: PARIS
---	------------------	-------------

Date:	09/03/2023	Lieu:	PARIS
Qualité et nom du signataire:			

	Qualité et nom du signataire:	Gérant
--	-------------------------------	--------

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature	CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan
---	--	--	--	--	--	-----------	-------------------------------

Examen de conformité fiscale (ECF)	
------------------------------------	--

G - Supraman

**N° 2065 bis
2023**

2023

I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a)							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			57 073
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		AARUSH CASH&CARRY		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		166 Rue Saint Maur		75011 PARIS	
Numéro SIRET *		8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF							
	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	70 000	012		70 000	70 000
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	10 000	030	1 667	8 333	8 733
	Immobilisations financières * (1)	040	4 730	042		4 730	4 578
	Total I (5)	044	84 730	048	1 667	83 063	83 311
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	12 800	062		12 800	7 850
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	35 471	070		35 471	25 805
	Autres * (3)	072	9 562	074		9 562	8 552
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	20 416	086		20 416	30 519
	Charges constatées d'avance *	092		094			
		Total II	096	78 249	098		78 249
	Total général (I+II)	110	162 979	112	1 667	161 312	156 037

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000		
Ecart de réévaluation	124				
Réserve légale	126	200	200		
Réserves réglementées *	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131 132				
Report à nouveau	134	29 034	26 197		
Résultat de l'exercice	136	(13 730)	2 837		
Subventions d'investissement	137				
Provisions réglementées	140				
Total I	142	17 504	31 234		
Provisions pour risques et charges	154				
Emprunts et dettes assimilées	156	17 698	31 207		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	19 139	13 593		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 172	33 616	80 003		
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	143 808	124 803		
Total général (I + II + III)	180	161 312	156 037		

REVENUS		REVENUS	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Grand Ouest

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 442, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		AARUSH CASH&CARRY		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le						
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13	1	1	2	2	0	2	2	Néant			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	220 143					243 061					
	Production vendue	biens		215		214											
		services *		217		218											
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222											
	Production immobilisée *					224											
	Subventions d'exploitation reçues					226											
	Autres produits					230											
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	220 143					243 061					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	121 312					124 005					
	Variation de stock (marchandises) *					236	(4 950)					(6 670)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	8 511										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240											
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	37 243					34 887					
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	259					667				
	Rémunérations du personnel *					250	57 107					72 164					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	13 856					13 515					
	Dotations aux amortissements *					254	400					400					
	Dotations aux provisions					256											
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1					0					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)						264	233 739					238 968					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(13 596)					4 092					
PRODUITS ET CHARGES DIVER	Produits financiers (III)					280											
	Produits exceptionnels (IV)					290											
	Charges financières (V)					294	134					411					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300						292					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348													
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306						552					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(13 730)					2 837				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312						314	13 730				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318											
	Provisions non déductibles *					322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324											
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpies-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997											
Déductions	Entreprise nouvelle (44.10.1)	986		Zone franche urbaine (44.10.2 A)	987		Zones de restructuration de la défense (44.10.3)	127		Zones de revitalisation rurales (44.10.4)	138		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44.10.5)	981		Jeune entreprise innovante (44.10.6)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 du décret)	991									
	Dont ZFA NG (44.10.5.1)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains de dynamiser-BUT (art. 44 du décret)	992		350				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44.10.7)	993									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352						354	13 730				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356											
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370						372	13 730				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRY

31/12/2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible][illegible]

En Euros.

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRY

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valcur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRYNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 810 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	13 730
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	13 730

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 446
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	12 139
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRY				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	220 143
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	220 143
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	4 950
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	4 950
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	137 789
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	9 772
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	147 562
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	77 531
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	77 531
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	220 143	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(I) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AARUSH CASH&CARRY

ADRESSE (voie) 166 Rue Saint Maur

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique JEYARUBEN Prénom(s) Gopalakrishnan

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 081288 N° Département 99 Commune KAYTS Pays LK

Adresse : N° 9 Voie Rue du Clos

Code postal 75020 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique CHRISTY SELVARADNAM Prénom(s) Jebanesan

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 260690 N° Département 99 Commune JAFFNA Pays LK

Adresse : N° 152 Voie Rue de Paris

Code postal 93260 Commune LES LILAS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AARUSH CASH&CARRY

ADRESSE (voie)

166 Rue Saint Maur

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.